

SEANCE DU COMITE DU JEUDI 23 JUIN 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt-trois juin deux mille onze à dix heures, se sont réunis à la Maison des Polytechniciens, située 12 rue de Poitiers à Paris, sous la présidence de Monsieur André SANTINI, Président, les membres du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, au nombre de soixante-douze, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 17 juin 2011, dix-neuf ayant par ailleurs donné pouvoir pour toutes les affaires, un jusqu'à l'affaire n°7, un jusqu'à l'affaire n° 12a et une jusqu'à l'affaire n°18.

Le Comité,

- ♦ **a désigné** M. Eddie GERLE, délégué titulaire de Brou-sur-Chantereine, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,
- ♦ **a été informé** du prix spécial remis au SEDIF, dans le cadre du Salon Ville Sans Tranchée 2011, par France Sans Tranchée Technologies (FSTT), pour ses initiatives en faveur de la réduction des nuisances lors de la réalisation de travaux grâce aux techniques sans tranchée,
- ♦ **a approuvé** les procès-verbaux des séances du Comité des 16 décembre 2010 et 3 février 2011,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu sommaire des délibérations prises par le Bureau au cours de ses séances des 11 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai et 10 juin 2011,
- ♦ **a pris acte** du compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par délibération du Comité du 15 mai 2008,
- ♦ **a entendu** un point d'information sur la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public et plus particulièrement sur le programme Eau Solidaire et sur l'évolution du périmètre du SEDIF,
- ♦ **a approuvé** le projet d'extension du territoire du SEDIF à la communauté d'agglomération Seine-Défense pour le territoire de Puteaux, suite à la création de cet EPCI, compétent en matière d'eau à titre optionnel, par arrêté préfectoral du 20 décembre 2010, ayant entraîné le retrait du SEDIF de la commune de Puteaux ; **a chargé** le Président de notifier cette délibération aux exécutifs des adhérents du SEDIF et de demander au représentant de l'Etat, au terme de cette consultation, de l'enregistrer ; **a approuvé** la convention de gestion provisoire du service public de l'eau sur le territoire de Puteaux entre le SEDIF, son délégataire et la communauté d'agglomération Seine-Défense, dans l'attente de son adhésion effective au SEDIF, et **autorisé** sa signature par le Président,

- ♦ **a approuvé**, sous la présidence de M. Christian CAMBON, vice-président et délégué titulaire de Saint-Maurice, les comptes administratif et de gestion du comptable de l'exercice 2010, qui enregistrent 422,8 M€ de mouvements budgétaires en recettes et 328,7 M€ en dépenses, permettant de constater un excédent comptable de clôture de 94,1 M€ et un excédent réel tenant compte des dépenses restant à réaliser de 16,2 M€; le montant des dépenses d'équipement de l'exercice 2010, cinquième et dernière année du XIII^{ème} Plan d'investissement, s'élève à 156,7 M€, représentant un taux de réalisation du programme des travaux de premier établissement de 86 %, contre 81 % en 2009,
- ♦ conformément aux dispositions de l'instruction comptable M49, **a affecté** au compte 106 « réserves » l'excédent d'exploitation de l'exercice 2010 pour un montant de 12 842 526,11 € qui sera intégralement utilisé comme autofinancement complémentaire des dépenses d'investissement de l'exercice 2011,
- ♦ **a approuvé** le bilan des acquisitions et des cessions immobilières réalisées par le SEDIF au cours de l'exercice 2010, permettant d'ajuster les propriétés foncières aux stricts besoins du service public de l'eau potable, et s'élevant à 10 881 € en recettes issues de cessions, aucune acquisition à titre onéreux n'ayant été opérée en 2010,
- ♦ **a été informé** du rapport sur l'exécution des marchés conclus en 2010, faisant apparaître un montant total de 97,5 M€ H.T. pour 80 marchés signés, soit une augmentation d'environ 25 % par rapport au montant total des marchés signés en 2009, au nombre de 68, due essentiellement à la notification des marchés relatifs à la 7^{ème} phase des travaux de remplacement des branchements en plomb et à la conclusion de marchés subséquents pour des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre qui répondent à la montée en charge des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage publique ; **a relevé** que le groupe Veolia Eau n'entraîne que pour 17 % dans leur nombre et montant.
- ♦ **a pris acte** du rapport annuel produit pour l'exercice 2010 par Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, en sa qualité de régisseur du service public de l'eau potable, en application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales,
- ♦ **a entendu** le bilan des travaux réalisés en 2010 par la Commission consultative du service public local de l'eau,
- ♦ **a pris acte** des rapports d'activité et de développement durable établis par le SEDIF pour l'exercice 2010, en application de l'article L. 5211-39 du CGCT,
- ♦ **a adopté** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le SEDIF pour l'exercice 2010, en application de l'article L. 2224-5 du CGCT,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement des travaux d'équipement, dont il ressort que les objectifs de réalisation du budget, atteints à 35 % au 30 mai 2011, devraient être réalisés en fin d'exercice,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire d'investissement pour l'exercice 2011 pour la partie relative aux travaux relevant du SEDIF,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme des travaux délégués et de son actualisation pour l'exercice 2011 ; la répartition de la maîtrise d'ouvrage hors entretien et travaux pour compte de tiers, au regard des prévisions faites pour l'année 2011, s'établit à plus de 80% pour le SEDIF et moins de 20% pour le délégataire,
- ♦ Pour tenir compte de l'adhésion de la communauté d'agglomération Est Ensemble (CAEE) au SEDIF par arrêté interpréfectoral du 11 avril 2011, **a abrogé** la délibération n° 2010-44 du Comité du 16 décembre 2010 approuvant le Schéma Directeur 2011-2025 (périmètre syndical au 16 décembre 2010), et **a approuvé** le Schéma Directeur 2011-2025 adapté (périmètre syndical au 23 juin 2011),
- ♦ Pour la même raison, **a abrogé** la délibération n° 2010-45 du Comité du 16 décembre 2010 approuvant le XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement 2011-2015 (périmètre syndical au 16 décembre 2010), et **a approuvé** le XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement 2011-2015 (périmètre syndical au 23 juin 2011), intégrant les investissements liés au service public de l'eau sur le territoire de la CAEE,

- ♦ **a approuvé** le plan prévisionnel des cessions et des acquisitions pour les exercices 2011 à 2015, conforme aux orientations du Schéma Directeur 2011-2025 et du XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement 2011-2015, et ajustant le périmètre foncier du SEDIF aux stricts besoins du service public de l'eau potable,
- ♦ **a été informé** de l'état d'avancement du programme Solidarité Eau au 1^{er} mai 2011, comprenant 2 opérations en cours d'exécution sur 17 au titre du programme 2009, et 12 sur 17 au titre du programme 2010, les 7 projets du programme primitif 2011 ainsi que 5 du programme 2010 étant toujours en phase de conventionnement,
- ♦ **a approuvé** le programme complémentaire des opérations de solidarité internationale pour l'exercice 2011 proposées par la commission compétente réunie le 30 mai 2011, représentant un montant total de 735 500 € de subventions, attribués à 10 associations pour la réalisation de projets d'aide au développement dans le domaine de l'eau potable et à pS-Eau, réseau d'organismes français et étrangers intervenant dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité, pour amplifier l'engagement des syndicats et collectivités locales autour de la loi Oudin-Santini (20 000 €) ; **a autorisé** la signature par le Président des conventions à passer avec les associations ou organismes bénéficiaires, précisant les modalités de versement des subventions, et de toute pièce s'y rapportant,
- ♦ sur proposition du Bureau du 14 janvier 2011 et de la commission Solidarité Eau du 30 mai 2011, **a approuvé** le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'association Hamap pour venir en aide à la population sinistrée d'Haïti, suite au séisme de janvier 2010, et **autorisé** la signature par le Président de la convention correspondante et de tout acte s'y rapportant,
- ♦ **a approuvé** l'accord de partenariat entre le SEDIF et le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP), d'une durée de 4 ans, renouvelable expressément, pour favoriser la synergie de leurs actions internationales respectives et œuvrer dans l'intérêt général des collectivités locales partenaires étrangères; et **autorisé** sa signature par le Président, ainsi que celle des résolutions particulières pour les éventuelles opérations cofinancées par le SEDIF et le SIAAP et de tout acte s'y rapportant,
- ♦ **a approuvé** le versement d'une subvention de 25 000 € T.T.C. au Conseil général du Val-de-Marne pour l'organisation de l'édition 2011 du « Festival de l'Oh ! », à laquelle le SEDIF participe, et **autorisé** la signature par le Président de la convention correspondante et de tout acte s'y rapportant,
- ♦ **a approuvé**, dans le cadre de la préparation du Forum Mondial de l'Eau organisé en 2012 à Marseille, l'adhésion du SEDIF au Partenariat Français pour l'Eau, pour deux ans, renouvelable annuellement, et une cotisation annuelle s'élevant à 2 000 € T.T.C. ; pour siéger au sein de l'assemblée générale de cette association, **a désigné** M. Christian CAMBON, vice-président et délégué titulaire de Saint-Maurice, comme représentant titulaire du SEDIF, par 85 voix, contre 6 à M. Madjid MESSAOUDENE, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune, et M. Emmanuel Gilles de la LONDE, délégué titulaire de Bry-sur-Marne, comme son suppléant, par 69 voix, contre 14 en faveur de Mme Véronique LE BIHAN, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune et 8 abstentions.
- ♦ **a approuvé** le budget supplémentaire de l'exercice 2011, arrêté en mouvements budgétaires à 172,5 M€ en recettes et en dépenses, dont 32,5 M€ en mouvements réels et 140 M€ en mouvements d'ordre, et adopté par chapitre,
- ♦ **a autorisé** le Président à établir un contrat cadre de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour la réalisation d'emprunts destinés à assurer l'équilibre du financement du XIV^{ème} Plan quinquennal d'investissement 2011-2015, d'une durée inférieure ou égale à trente ans, dans la limite de 50 % des besoins de financement bancaire du XIV^{ème} Plan et, pour chaque tranche, dans les limites fixées par le Comité, budgétairement et annuellement,
- ♦ **a donné** délégation au Bureau pour modifier la convention type de recouvrement des redevances d'assainissement mettant en place la péréquation des tarifs souhaitée par le SIAAP et les services départementaux au 1^{er} janvier 2012, et pour approuver les conventions et l'avenant établis en conséquence et destinés aux services départementaux et au SIAAP, ainsi que les conventions

provisoires à mettre en place pour les services départementaux pour l'année 2011; **a autorisé** le Président à signer les actes correspondants,

♦ **a approuvé** les avenants aux conventions de fourniture réciproque en gros d'eau potable passées avec la SFDE et la SEVESC, respectivement en date du 27 juin 1985 et du 25 novembre 1982, portant l'échéance de ces conventions au 31 octobre 2011, dans l'attente des éléments qui permettront d'établir de nouveaux projets de conventions tenant compte de l'entrée en vigueur du nouveau contrat de délégation de service public et de la révision du prix de l'eau en gros approuvée par délibération n° 2010-40 du Comité du 21 octobre 2010 ; **a autorisé** la signature par le Président desdits avenants et de tout acte s'y rapportant,

♦ **a approuvé** l'adhésion du SEDIF à la Fédération française des travaux sans tranchée, dont la cotisation annuelle s'élève à 2 009,28 €T.T.C., afin de promouvoir, compte tenu de son expérience trentenaire, la mise en œuvre des techniques sans tranchée,

♦ **a abrogé** la délibération n° 2005-154 du Bureau du 4 novembre 2005 relative à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET) et **mis** en conformité les modalités de gestion du CET avec le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010, étant précisé qu'est inscrit un mécanisme de compensation des jours inscrits sur le CET, que tout type de congé pourra être accolé à ceux pris au titre du CET et que la date limite d'alimentation de ce dernier est fixée au 15 janvier de l'année suivante ; **a autorisé** la signature par le Président de la convention prévue à l'article 11 du décret n°2004-878 du 26 août 2004 fixant les modalités financières de transfert des droits à congés accumulés par un agent sur son CET, lors d'une mutation ou d'un détachement,

♦ **a décidé** la création de deux emplois d'attaché territorial à temps complet, de « chargé de relations presse », rattaché à la cellule communication placée sous la responsabilité du Directeur général des services, et d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle à temps complet « directeur de mission Grand Paris de l'eau » ; **a approuvé** la transformation d'un poste de rédacteur en poste de rédacteur principal pour permettre l'avancement de grade d'un agent, et **autorisé** la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe suite au départ à la retraite du titulaire du poste, ainsi que le recours à un emploi non permanent à temps complet d'attaché non titulaire pour faire face à un surcroît occasionnel de travail au sein de la Direction « Finances et contrôle de la délégation » ; **a autorisé** le Président à signer les actes d'engagement correspondants aux nouveaux postes et tout autre document en découlant ; à la suite de ces modifications, le nouvel effectif de chaque grade des cadres d'emplois concernés s'établit comme suit :

Grade ou emploi	<i>Ancien effectif</i>	<i>Nouvel effectif</i>
- ingénieur en chef de classe exceptionnelle	6	7
- attaché	16	17
- rédacteur principal	1	2
- rédacteur	12	11
- adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	8	7
BILAN	43	44

Les délibérations adoptées au cours de cette séance l'ont été à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le

Le Maire